



L'Observatoire économique et social

Régime agricole : remboursements de soins de ville en hausse de + 0,6 % au dernier trimestre 2016

Avec une évolution de +0,6 % au quatrième trimestre 2016 en données CVS-CJO, les remboursements de soins de ville du régime agricole repartent à la hausse, après deux trimestres stables.

Cette reprise concerne la plupart des postes de remboursements : les honoraires médicaux, les produits de santé, les frais de transports de malades ainsi que les versements d'indemnités journalières. Les soins d'auxiliaires médicaux, en ralentissement, et les remboursements d'actes de biologie et de soins dentaires, en retrait ce trimestre, font figure d'exception.

Sur l'ensemble de l'année 2016, l'augmentation des remboursements de soins de ville s'établit à + 0,8 %, avec des évolutions divergentes selon les régimes : - 1,1 % pour le régime des non-salariés et + 3,4 % pour le régime des salariés.

Les remboursements du régime agricole représentent 5,7 % des soins de ville tous régimes confondus d'assurance maladie obligatoire

Le régime agricole protège les salariés agricoles, les non-salariés agricoles et leurs ayants-droit dans les domaines de la santé, de la famille, de la retraite et des accidents du travail. Au titre des branches maladie, y compris maternité, et accidents du travail - maladies professionnelles (ATMP), il a remboursé 1,2 milliard d'euros au dernier trimestre 2016 pour les seuls soins de ville, soit 5,7 % des remboursements tous régimes confondus d'assurance maladie obligatoire¹.

Les non-salariés agricoles représentent 43 % de la population agricole protégée pour le risque maladie. En moyenne plus âgés et ainsi plus fréquemment atteints d'une affection de longue durée (ALD), ils sont globalement plus consommateurs de soins que les salariés agricoles. Pour les soins de ville, leurs remboursements représentent 55 % de ceux du régime agricole.

La baisse tendancielle de la population non-salariée protégée en maladie se poursuit, avec un rythme de - 3,3 % sur un an. A contrario, depuis 2014, l'évolution de la population des salariés agricoles est orientée à la hausse, elle s'établit à + 1,5 % en 2016. Ceci explique en partie les rythmes d'évolution des dépenses différents entre les deux régimes. Ainsi, les remboursements de soins de ville des salariés agricoles augmentent de + 3,4 % en 2016 par rapport à l'année précédente, tandis que ceux du régime des non-salariés sont en repli de - 1,1 % (évolutions des données CVS-CJO).

¹ Hors rémunérations sur objectifs de santé publique (Rosp), voir rubrique « définitions »

Des remboursements en reprise en fin d'année pour les soins de ville

Après une phase de stabilité sur les deuxième et troisième trimestres, les remboursements de soins de ville du régime agricole repartent à la hausse avec une évolution de + 0,6 % au quatrième trimestre (graphique 1). Ce regain de croissance est tangible dans les deux régimes : les remboursements augmentent de + 0,3 % pour les non-salariés (après - 0,3 % au trimestre précédent) et de + 0,9 % pour les salariés (après + 0,6 %).

En année complète mobile à la fin décembre, la progression des remboursements de soins de ville du régime agricole s'élève à + 0,8 %, soit une accélération de + 0,2 point de croissance par rapport à l'évolution à la fin septembre 2016.

1 165 000
1 150 000
1 120 000
1 105 000
4e trim 2012
4e trim 2013
4e trim 2014
4e trim 2015
4e trim 2016

Remboursements soins de ville
Tendance
Source: MSA

Graphique 1

MONTANTS DES SOINS DE VILLE REMBOURSES PAR TRIMESTRE (DONNEES CVS-CJO)

La croissance des remboursements sur le trimestre concerne la plupart des postes de dépenses, au sein des honoraires privés² comme des prescriptions³. S'agissant des honoraires privés, l'évolution du trimestre constitue un rebond (+0.7% après -0.5% précédemment - tableau 1), essentiellement porté par les remboursements de soins des médecins spécialistes. Les prescriptions enregistrent une augmentation de +0.5%, rythme comparable à celui du trimestre précédent (+0.4%).

Tableau 1

EVOLUTION DES REMBOURSEMENTS DES SOINS DE VILLE PAR RAPPORT AU TRIMESTRE PRECEDENT

ET EN ANNEE COMPLETE MOBILE - DONNEES CVS-CJO

Données		Honoraires Privés		iptions IJ)	TOTAL soins de ville		
CA2-C10	T/T-1 ⁽¹⁾	ACM (2)	T/T-1 ⁽¹⁾	ACM (2)	T/T-1 ⁽¹⁾	ACM (2)	
4e trimestre 2015	- 0,4 %	+ 0,9 %	+ 0,2 %	+ 1,1 %	+ 0,0 %	+ 1,2 %	
1er trimestre 2016	+ 0,3 %	+ 1,6 %	+ 0,7 %	+ 0,7 %	+ 0,6 %	+ 0,9 %	
2e trimestre 2016	+ 1,0 %	+ 1,6 %	- 0,1 %	+ 0,3 %	+ 0,0 %	+ 0,6 %	
3e trimestre 2016	- 0,5 %	+ 1,2 %	+ 0,4 %	+ 0,5 %	+ 0,1 %	+ 0,6 %	
4e trimestre 2016	+ 0,7 %	+ 1,3 %	+ 0,5 %	+ 1,0 %	+ 0,6 %	+ 0,8 %	

⁽¹⁾ Evolution du trimestre par rapport au précédent (T-1)

Source : MSA

Télécharger les données au format Excel :



³ Y compris indemnités journalières, voir rubrique « définitions »



⁽²⁾ Evolution en année complète mobile (évolution des 12 derniers mois par rapport aux 12 mois antérieurs)

² Y compris rémunérations forfaitaires RMT, FMT et MPA, voir rubrique « définitions »

Hausse des remboursements d'honoraires soutenue par celle des soins de spécialistes

La progression des remboursements d'honoraires privés ce trimestre (+ 0,7 %) est imputable aux seuls médecins spécialistes, avec une hausse de + 1,3 % (tableau 2). Ceux relatifs aux soins de généralistes sont stables sur le trimestre (+ 0,1 %), tandis que les soins dentaires sont en repli de - 0,4 %.

Tableau 2

EVOLUTION DES REMBOURSEMENTS DES HONORAIRES DES MEDECINS

PAR RAPPORT AU TRIMESTRE PRECEDENT ET EN ANNEE COMPLETE MOBILE - DONNEES CVS-CJO

	Médecins g		énéralistes		Médecins spécialistes			
Données CVS-CJO	Montants		Nombre de C+V		Montants		dont montants des actes techniques	
	T/T-1 ⁽¹⁾	ACM (2)	T/T-1 ⁽¹⁾	ACM (2)	T/T-1 ⁽¹⁾	ACM (2)	T/T-1 ⁽¹⁾	ACM (2)
4e trimestre 2015	- 1,1 %	- 0,9 %	- 0,9 %	- 2,3 %	- 0,6 %	+ 2,7 %	- 0,7 %	+ 2,0 %
1er trimestre 2016	+ 0,6 %	- 0,9 %	+ 1,0 %	- 2,2 %	- 0,1 %	+ 3,3 %	- 0,2 %	+ 2,5 %
2e trimestre 2016	- 0,3 %	- 1,4 %	- 1,0 %	- 2,5 %	+ 1,6 %	+ 3,1 %	+ 2,1 %	+ 2,7 %
3e trimestre 2016	- 0,3 %	- 1,4 %	- 0,6 %	- 1,9 %	- 0,7 %	+ 2,0 %	- 1,0 %	+ 1,8 %
4e trimestre 2016	+ 0,1 %	- 1,0 %	+ 0,5 %	- 1,4 %	+ 1,3 %	+ 1,9 %	+ 1,4 %	+ 1,9 %

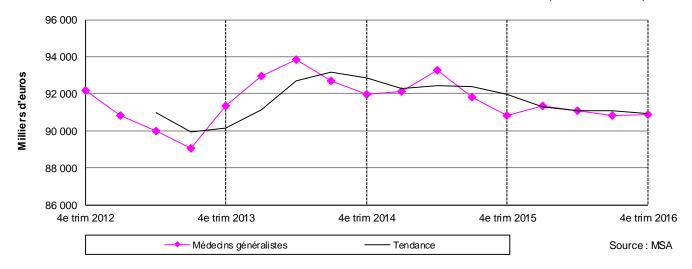
⁽¹⁾ Evolution du trimestre par rapport au précédent (T-1)

Source: MSA

Stabilité des remboursements des honoraires des généralistes

Après deux trimestres de légère baisse (- 0,3 %), les remboursements de soins des médecins généralistes se stabilisent (+ 0,1 % par rapport au trimestre précédent - graphique 2). En rythme annuel, ils diminuent de - 1,0 % avec des divergences d'évolution qui s'intensifient entre les deux régimes : à la fin décembre, la baisse des remboursements des non-salariés s'atténue légèrement (- 3,9 % après - 4,0 % à la fin septembre) tandis que le rythme de progression continue de s'accélérer pour les salariés agricoles (+ 2,9 % après + 2,4 %).

Graphique 2 **REMBOURSEMENTS TRIMESTRIELS DE SOINS DELIVRES PAR LES MEDECINS GENERALISTES** (DONNEES CVS-CJO)



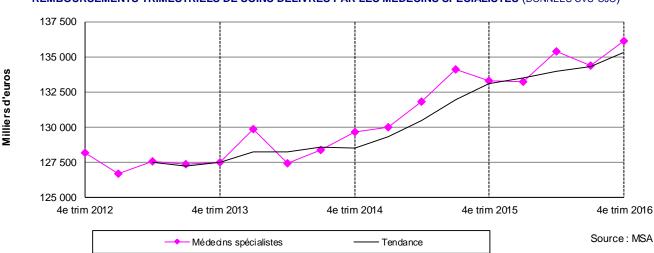
Les remboursements de **consultations** repartent à la hausse sur le trimestre (+ 0,6 % après - 0,3 % les deux trimestres précédents), découlant d'une moindre baisse au régime des non-salariés (- 0,3 %) et d'une croissance plus marquée pour les salariés (+ 1,4 %). Le recul des remboursements de **visites** (- 1,2 %) s'accentue en revanche dans les deux régimes ce trimestre.



⁽²⁾ Evolution en année complète mobile (évolution des 12 derniers mois par rapport aux 12 mois antérieurs)

Rebond des remboursements d'honoraires des spécialistes

Oscillants sur l'ensemble de l'année 2016, les remboursements de soins délivrés par les médecins spécialistes sont en hausse ce trimestre de + 1,3 % après une baisse de - 0,7 % le trimestre précédent (graphique 3). Ce profil infra-annuel heurté est observable dans les deux régimes. Il s'en dégage néanmoins un ralentissement de la tendance en 2016 avec une évolution annuelle de + 1,9 %, après + 2,7 % en 2015. Elle se décompose en une baisse de - 0,5 % pour les non-salariés (après + 0,2 % en 2015) et une moindre hausse pour les salariés (+ 4,6 % en 2016 après + 5,7 %).

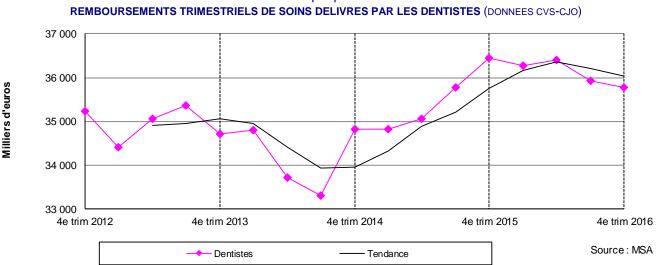


Graphique 3 REMBOURSEMENTS TRIMESTRIELS DE SOINS DELIVRES PAR LES MEDECINS SPECIALISTES (DONNEES CVS-CJO)

L'évolution des honoraires des spécialistes est principalement liée à la dynamique des remboursements d'actes techniques relevant de la CCAM (classification commune des actes médicaux), qui constituent les trois-quarts de l'activité. Au dernier trimestre 2016, ceux-ci repartent à la hausse (+ 1,4 %) après le repli constaté le trimestre précédent. A contrario, la baisse des remboursements de consultations des spécialistes s'intensifie (- 0,7 % après - 0,2 %).

Remboursements des soins dentaires en baisse

Avec deux trimestres en repli (- 1,3 % au troisième trimestre et - 0,4 % au quatrième trimestre 2016), les remboursements de soins délivrés par les dentistes clôturent une année 2016 caractérisée par un retour à une trajectoire descendante (graphique 4). Ce retournement de tendance intervient après un an et demi de croissance ininterrompue faisant suite au décrochage enregistré au moment de la mise en place de la CCAM pour l'activité bucco-dentaire.



Graphique 4



Croissance modérée des remboursements des prescriptions

Concernant les remboursements de prescriptions, le dernier trimestre 2016 s'inscrit dans le prolongement du trimestre précédent, avec une croissance de + 0.5 % après + 0.4 % (graphique 5). Sur l'ensemble de l'année, leur évolution s'établit à + 1.0 %, en nette accélération par rapport à l'évolution sur un an glissant à la fin septembre (+ 0.5 %).

910 000
895 000
865 000
4e trim 2012
4e trim 2013
4e trim 2014
4e trim 2015
4e trim 2016

Prescriptions
— Tendance
Source: MSA

Graphique 5

REMBOURSEMENTS TRIMESTRIELS DES PRESCRIPTIONS (DONNEES CVS-CJO)

Les remboursements de médicaments, ceux des frais de transports de malades et les versements d'indemnités journalières sont en accélération par rapport au trimestre précédent. A l'inverse, les remboursements de soins d'auxiliaires médicaux et les dispositifs médicaux (dits "produits de la LPP") connaissent un ralentissement. La baisse des remboursements d'actes de biologie garde la même ampleur que le trimestre précédent.

Accélération du rythme d'évolution des remboursements de produits de santé

Après deux trimestres de croissance ténue (+ 0,2 %), l'évolution des remboursements des produits de santé atteint + 0,4 % en fin d'année, cette légère accélération est portée par la croissance des médicaments (+ 0,2 % après - 0,2 %). La progression des remboursements des produits de la LPP est en ralentissement ce trimestre (+ 0,9 % - tableau 3).

Tableau 3

EVOLUTION DES REMBOURSEMENTS DES PRODUITS DE SANTE

PAR RAPPORT AU TRIMESTRE PRECEDENT ET EN ANNEE COMPLETE MOBILE (EN %) - DONNEES CVS-CJO

Données CVS-CJO	Médica	Médicaments		Р	Total Produits de santé		
	T/T-1 ⁽¹⁾	ACM (2)	T/T-1 ⁽¹⁾	ACM (2)	T/T-1 ⁽¹⁾	ACM (2)	
4e trimestre 2015	- 0,3 %	- 2,7 %	+ 0,6 %	+ 2,9 %	- 0,1 %	- 1,4 %	
1er trimestre 2016	+ 0,3 %	- 3,5 %	+ 1,9 %	+ 2,9 %	+ 0,7 %	- 2,0 %	
2e trimestre 2016	+ 0,5 %	- 3,4 %	- 0,8 %	+ 2,3 %	+ 0,2 %	- 2,0 %	
3e trimestre 2016	- 0,2 %	- 2,2 %	+ 1,5 %	+ 2,4 %	+ 0,2 %	- 1,1 %	
4e trimestre 2016	+ 0,2 %	- 0,9 %	+ 0,9 %	+ 2,9 %	+ 0,4 %	+ 0,0 %	

⁽¹⁾ Evolution du trimestre par rapport au précédent (T-1)

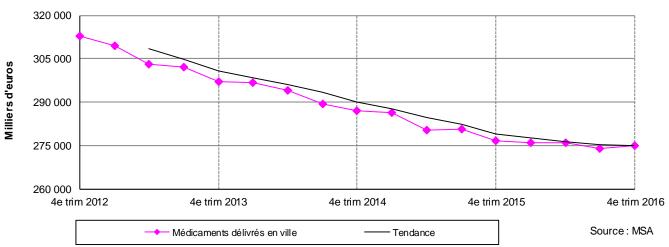
(2) Evolution en année complète mobile (évolution des 12 derniers mois par rapport aux 12 mois antérieurs)



Source: MSA

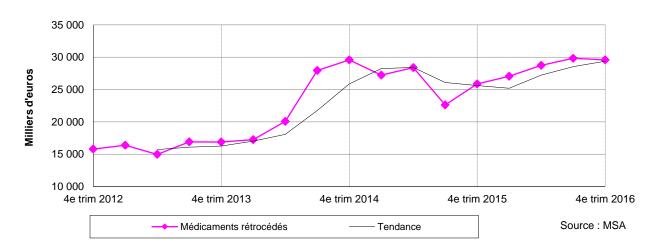
Concernant les remboursements des **médicaments de ville**, l'évolution sur l'année 2016 s'établit à - 2,0 %, soit une baisse sensiblement atténuée par rapport à 2015 (- 3,7 %) et aux années antérieures (graphique 6). Cette inflexion se retrouve dans les deux régimes. Celui des non-salariés enregistre de moindres baisses au fil des trimestres, pour atteindre - 4,0 % fin 2016 (après - 5,7 % fin 2015). Dans le régime des salariés, 2016 constitue une année de reprise, avec une évolution atteignant + 0,9 %, contre - 0,7 % en 2015.

Graphique 6
REMBOURSEMENTS TRIMESTRIELS DE MEDICAMENTS DELIVRES EN VILLE (DONNEES CVS-CJO)



Après un an de forte croissance, les remboursements de **médicaments rétrocédés** marquent le pas au dernier trimestre 2016, avec une évolution de - 0,9 % par rapport au trimestre précédent (graphique 7). Les montants remboursés demeurent néanmoins à un niveau élevé dans les deux régimes, portés au second semestre 2016 par de nouveaux traitements anti-cancéreux onéreux (traitement du myélome multiple et du lymphome).

Graphique 7 **REMBOURSEMENTS TRIMESTRIELS DE MEDICAMENTS RETROCEDES** (DONNEES CVS-CJO)



Décélération des remboursements des soins d'auxiliaires médicaux

Au dernier trimestre 2016, la progression des remboursements de soins prodigués par les auxiliaires médicaux ralentit, avec une évolution de + 0,3 %, après + 0,7 % au trimestre précédent (tableau 4 et graphique 8). Au-delà d'oscillations contenues d'un trimestre à l'autre, il se dégage un ralentissement tangible des remboursements depuis un an : après + 2,5 % en 2015, la progression n'est plus que de + 1,2 % sur l'année 2016. Cette décélération progressive vient en premier lieu des soins infirmiers (+ 1,0 % à fin 2016 contre + 2,9 % un an auparavant, en taux annuel glissant). S'agissant des masseurs-kinésithérapeutes, les remboursements sur douze mois glissants ralentissent nettement au dernier trimestre 2016, après une progression demeurée identique pendant un an (+ 0,9 % après + 1,2 % sur les quatre derniers trimestres).



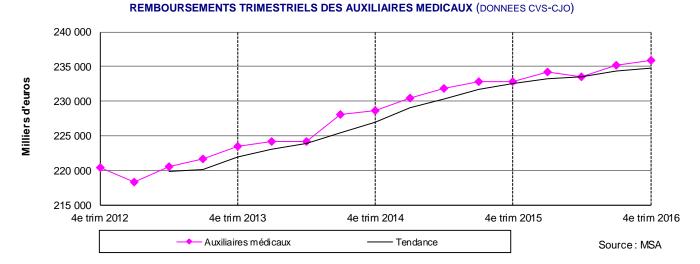
Tableau 4

EVOLUTION DES REMBOURSEMENTS DES PRESCRIPTIONS HORS PRODUITS DE SANTE
PAR RAPPORT AU TRIMESTRE PRECEDENT ET EN ANNEE COMPLETE MOBILE - DONNEES CVS-CJO

Données CVS-CJO		Auxiliaires médicaux		Biologie		Transports		Indemnités journalières	
0.40-000	T/T-1 ⁽¹⁾	ACM (2)	T/T-1 ⁽¹⁾	ACM (2)	T/T-1 ⁽¹⁾	ACM (2)	T/T-1 ⁽¹⁾	ACM (2)	
4e trimestre 2015	+ 0,0 %	+ 2,5 %	- 0,1 %	- 1,0 %	+ 0,8 %	+ 1,9 %	+ 0,8 %	+ 7,2 %	
1er trimestre 2016	+ 0,6 %	+ 2,2 %	- 0,9 %	+ 1,2 %	+ 0,2 %	+ 2,4 %	+ 1,6 %	+ 5,4 %	
2e trimestre 2016	- 0,3 %	+ 1,6 %	+ 0,1 %	+ 1,6 %	+ 0,4 %	+ 2,4 %	- 1,0 %	+ 4,3 %	
3e trimestre 2016	+ 0,7 %	+ 1,3 %	- 1,0 %	+ 1,0 %	+ 0,4 %	+ 2,3 %	+ 1,1 %	+ 3,4 %	
4e trimestre 2016	+ 0,3 %	+ 1,2 %	- 1,0 %	+ 0,1 %	+ 0,6 %	+ 2,0 %	+ 1,9 %	+ 3,5 %	

⁽¹⁾ Evolution du trimestre par rapport au précédent (T-1)

Graphique 8



Remboursements d'actes de biologie en retrait, ceux de transports de malades en accélération

Au dernier trimestre 2016, les remboursements de **biologie** poursuivent leur baisse, avec une évolution de - 1,0 % identique au trimestre précédent (tableau 4). Le repli de ce trimestre est principalement imputable à la mesure de minoration temporaire des tarifs de la lettre-clé B sur la période allant du 15 novembre au 31 décembre 2016.

Les remboursements de frais de **transport** de malades restent résolument orientés à la hausse, avec une évolution de + 0,6 % par rapport au trimestre précédent. Cette croissance constitue un rebond pour le régime des non-salariés (+ 0,4 % après - 0,2 %), tandis que le rythme de croissance fléchit pour les salariés (+ 0,9 % après + 1,3 %).

Indemnités journalières dynamiques en maladie et comme en ATMP

Au dernier trimestre 2016, la hausse des versements d'indemnités journalières (IJ) s'intensifie, avec une progression de + 1,9 %, après + 1,1 % au trimestre précédent.

Après deux trimestres sous leur tendance habituelle, les versements d'IJ consécutives à un accident de travail ou à une maladie professionnelle (IJ ATMP) repartent nettement à la hausse au dernier trimestre 2016 : + 2,3 % après + 0,3 % au trimestre précédent. Cette dynamique est observable dans les deux régimes (graphique 9). Elle constitue un sursaut dans le celui des non-salariés, en rupture avec la tendance baissière des trimestres précédents. S'agissant des salariés, la croissance des versements, déjà amorcée le trimestre précédent, s'accélère nettement (+ 2,8 % après + 0,7 %).

Pour l'ensemble du régime agricole, l'évolution sur un an des versements d'IJ ATMP s'élève à + 2,0 %, nettement supérieure à la progression à fin septembre (+ 0,9 %).

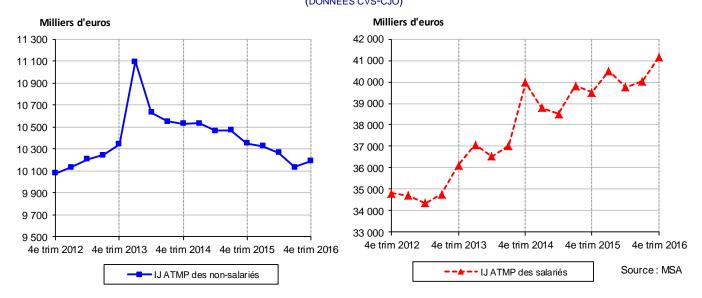


Source: MSA

⁽²⁾ Evolution en année complète mobile (évolution des 12 derniers mois par rapport aux 12 mois antérieurs)

Graphique 9

VERSEMENTS D'INDEMNITES JOURNALIERES RISQUE ATMP PAR REGIME
(DONNEES CVS-CJO)

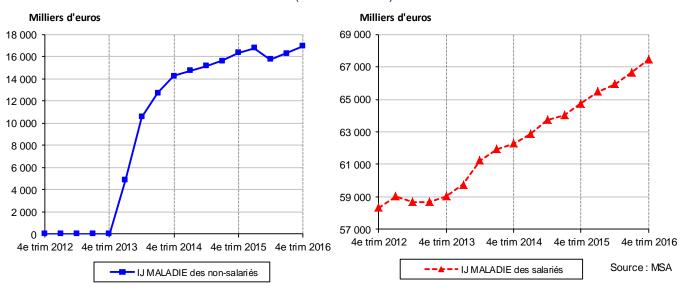


Concernant les IJ maladie, la croissance des versements au dernier trimestre 2016 s'inscrit dans la continuité du trimestre précédent dans les deux régimes (graphique 10). Pour les non-salariés, le rythme de croissance ce trimestre s'établit à + 3,9 %, après + 3,4 %. Ce second semestre dynamique vient compenser le repli enregistré au deuxième trimestre. S'agissant des salariés, les versements d'IJ continuent de progresser sur une trajectoire relativement linéaire (+ 1,2 % après + 1,1 %).

Sur l'année 2016, la croissance des versements d'IJ maladie pour ce régime s'établit à + 4,0 %, proche de l'évolution de l'année précédente (+ 4,1 %). Pour les non-salariés, l'évolution annuelle des IJ reste encore affectée par la montée en charge de cette prestation mise en place au début de l'année 2014 ; elle est toutefois mécaniquement en net ralentissement : + 6,3 % à fin décembre, après + 9,1 % à fin septembre.

Graphique 10

VERSEMENTS D'INDEMNITES JOURNALIERES RISQUE MALADIE PAR REGIME
(DONNEES CVS-CJO)



Télécharger les données au format Excel :





Champ

Les résultats présentés dans cette synthèse sont issus des données statistiques sur la France métropolitaine. Ces dernières ne prennent pas en compte les montants directement payés par la caisse centrale MSA, comme le Fonds d'intervention régional (Fir), la rémunération sur objectifs de santé publique (Rosp), les prises en charge de cotisations des praticiens et auxiliaires médicaux, les remises conventionnelles des laboratoires pharmaceutiques...

Les indemnités journalières maternité, qui ne font pas partie de l'Ondam, sont exclues du champ. Les indemnités journalières maladie des non-salariés, mises en place à partir du 1^{er} janvier 2014, sont en revanche incluses.

Définitions

Régime agricole :

Le régime agricole protège l'ensemble de la profession agricole, répartie entre le régime des salariés agricoles et le régime des non-salariés agricoles. Il couvre les risques maladie (maladie, maternité, invalidité, décès), accidents du travail - maladies professionnelles (ATMP), retraite et famille.

Population protégée en maladie :

Il s'agit des personnes qui, à quelque titre que ce soit, ont droit aux prestations du régime agricole d'Assurance maladie obligatoire.

Soins de ville :

Les soins de ville comprennent :

- les soins dispensés par les médecins, les dentistes et les auxiliaires médicaux (les infirmiers, les masseurs-kinésithérapeutes, les sages-femmes, les orthophonistes, les orthoptistes, les pédicures). Les honoraires des médecins libéraux en établissements et ceux des salariés sont également compris. Les rémunérations forfaitaires trimestrielles versées aux médecins sont incluses : rémunération médecin traitant (RMT), forfait médecin traitant (FMT) et majoration personne âgée (MPA).
- les actes d'analyse effectués en laboratoire,
- les prescriptions de médicaments (hors produits en sus),
- les petits appareillages et autres dispositifs médicaux (hors produits en sus), appelés produits de la LPP,
- les frais de transport des malades,
- les indemnités journalières maladie et ATMP.

Produits de santé, prescriptions :

Les produits de santé regroupent les médicaments et les produits de la LPP. Les prescriptions sont constituées des produits de santé, auxquels sont ajoutés les actes d'auxiliaires médicaux, les actes de biologie, les frais de transport de malades ainsi que les indemnités journalières.

Honoraires médicaux, honoraires privés :

Les honoraires médicaux sont les remboursements de soins délivrés par les médecins généralistes et spécialistes libéraux. Les honoraires privés sont constitués des honoraires médicaux, auxquels sont ajoutés ceux des dentistes libéraux.

Rémunération médecin traitant (RMT) :

Il s'agit d'une rémunération spécifique destinée au médecin traitant de patients atteints d'affections longue durée (ALD), pour prendre en compte le travail de coordination médicale que nécessitent ces pathologies. Elle s'élève à 40 € par an et par patient en ALD, les versements sont regroupés par trimestre.

Forfait médecin traitant (FMT) :

Il s'agit d'une rémunération destinée à valoriser le rôle du médecin traitant des patients hors ALD : suivi, coordination des soins, prévention... Mise en place à partir de la fin de l'année 2013, elle s'élève à 5 € par an et par patient, hors ALD. Les versements sont regroupés par trimestre.



Majoration personne âgée (MPA) :

Il s'agit d'un forfait de 5 € par consultation ou visite valorisant la prise en charge des patients âgés, dont le suivi est considéré comme plus complexe. Mise en place à partir de juillet 2013, cette majoration concernait les patients âgés de 85 ans et plus ; à partir de juillet 2014, elle a été étendue aux patients de 80 ans et plus. Les versements sont regroupés par trimestre.

Médicaments en officine, médicaments rétrocédés :

Les médicaments en officine concernent exclusivement les médicaments dispensés en pharmacie de ville, par opposition aux médicaments dits « rétrocédés » dispensés par une pharmacie hospitalière, à des patients non hospitalisés.

Méthodologie

Pourquoi des données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrés ?

Au cours d'une année, plusieurs événements, comme les variations météorologiques et les périodes de congés, induisent des variations dites saisonnières, c'est-à-dire des évolutions qui se retrouvent chaque année à la même époque. Ces variations entraînent des oscillations constantes non significatives qui rendent difficile l'émergence d'une tendance réelle.

De la même manière, au cours d'une année, il y a plus ou moins de week-ends, de jours fériés et de ponts : le nombre de jours ouvrés modifie de manière non négligeable les données et peut également altérer l'analyse des résultats.

La correction des variations saisonnières (CVS) et des jours ouvrés (CJO) permet de neutraliser ces deux effets.

Pourquoi les données d'un trimestre varient-elles d'une publication à l'autre ?

Les modèles de régression utilisés pour corriger les séries statistiques de l'ensemble des postes de remboursement des variations saisonnières et des jours ouvrés sont de type Arima (processus auto régressif et à moyennes mobiles intégrées).

Les séries sont constituées par régime agricole (salariés/non-salariés) en privilégiant les dénombrements de prestations aux remboursements. La valeur de l'honoraire moyen mensuel est ensuite appliquée aux séries en dénombrement afin de déterminer des séries en montant.

Chaque mois, les modèles sont recalculés, induisant une révision plus ou moins importante de l'historique des données CVS-CJO.

La méthode statistique utilisée pour corriger les séries des variations saisonnières et des jours ouvrés repose sur les programmes Tramo (Time series Regression with Arima noise, Missing observations and Outliers) et Seats (Signal Extraction in Arima Time Series) contenus dans le logiciel Demetra. Le programme Tramo est un programme dédié à l'estimation et à la prédiction de modèles de régression type Arima. Le programme Seats permet l'identification des composants non observés dans les séries temporelles après l'estimation de paramètres d'un modèle de type Arima.

Sigles cités :

ACM: Année complète mobile IJ: Indemnités journalières

ALD : affection de longue durée LPP : Liste des produits et des prestations

CJO: Corrigé(es) des jours ouvrés

CVS: Corrigé(es) des variations saisonnières RMT: Rémunération médecin traitant

Fir : Fonds d'intervention régional Rosp : Rémunération sur objectifs de santé publique

d'assurance maladie

FMT: Forfait médecin traitant

Télécharger les données au format Excel :

MSA Caisse Centrale	Direction des Études, des Répertoires et des Statistiques			
Les Mercuriales	Rédacteur en chef : David FOUCAUD			
40 rue Jean Jaurès	Département Prestations Maladie, Damien OZENFANT - Synthèse réalisée par Cécile PRÉVOT			
93547 Bagnolet cedex	Mise en forme : Marie-Claude MASTAIN			
	Diffusion: Claudine GAILLARD - gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr -			

